



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

truffes

Question écrite n° 56642

Texte de la question

Le développement de la trufficulture dans notre pays pourrait donner un nouveau souffle à de nombreux terroirs ruraux du sud-ouest et sud-est de la France. En effet, la Fédération française des trufficulteurs et le groupement européen Tuber soulignent le fait que ce secteur est toujours en attente d'une véritable politique communautaire en la matière. Les chiffres montrent que l'Europe ne produit plus assez de truffes de qualité pour répondre à une demande mondiale dix fois supérieure à l'offre européenne. Les productions sont de 40 à 50 tonnes de truffes par an, alors que 20 à 30 tonnes de truffes asiatiques arrivent chaque année sur nos marchés, afin de pallier l'insuffisance de la production européenne. Selon l'ensemble des acteurs, la relance de la trufficulture en Europe, et particulièrement en France, constituerait une chance de développement des espaces ruraux défavorisés en Europe et de sauvegarde d'un environnement traditionnel. Ils proposent donc de développer la culture de la truffe en Europe, sur la base d'un programme très coordonné, avec quatre piliers étroitement complémentaires : de nouvelles recherches fondamentales, une expérimentation en réseau sur le terrain, des incitations suivies aux plantations ainsi que la formation des trufficulteurs et leur itinéraire technique, notamment dans les Hautes-Pyrénées en vallée des Gaves, et enfin la mise en valeur du patrimoine gastronomique truffier. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le programme de développement de la trufficulture et de reconstitution d'un verger truffier en Europe, initié par le groupement européen TUBER, a été soumis à l'examen des instances de la Commission européenne. Prévu pour la période 2003-2007, ce projet associe la France, l'Italie et l'Espagne sur des objectifs communs de recherche, d'expérimentation, de mise en place des conditions de reconstitution d'un verger truffier européen reprises dans des dispositifs nationaux. Sont également concernées la formation professionnelle des acteurs, l'information et la diffusion des résultats de la recherche et de l'information. À la demande de la France, le conseil des ministres de l'agriculture a invité la Commission européenne à faire preuve de « compréhension et de soutien dans la recherche de solutions concrètes et opérationnelles » dans le secteur de la truffe. Pour faire suite à la demande du Conseil, la Commission a décidé du principe d'une concertation entre ses représentants et les initiateurs du programme TUBER. Les services du ministère, en appui aux demandes des professionnels, sont intervenus auprès de la Commission pour lui rappeler qu'il convient de donner corps à ce projet. Des solutions sont actuellement recherchées afin de permettre la réalisation des objectifs de TUBER tout en respectant les contraintes juridiques des dispositifs existants. Au niveau national, il convient de souligner les avancées significatives obtenues. Le Parlement avait déjà adopté une disposition modificative du code général des impôts dans le cadre de la loi de finances pour 2004 prévoyant la possibilité pour les conseils municipaux d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties les terrains plantés en arbres truffiers. La loi récemment votée relative au développement des territoires ruraux va plus loin : elle prévoit de droit l'exonération de la taxe sur les propriétés non bâties pour les terrains nouvellement plantés en vue de la production de truffes, sans que cette disposition soit soumise à l'accord des conseils municipaux. Une réflexion est en cours,

notamment au sein de l'interprofessionnel, pour examiner si d'autres avancées sont envisageables et quelles formes elles pourraient prendre.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56642

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 910

Réponse publiée le : 21 juin 2005, page 6261